

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-239

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	Délibération
	Direction ressources et ingénierie financière Service dette et partenariat privé	N° 2020-239

BORDEAUX - SA d'HLM Clairienne - Acquisition foncière et construction dans le cadre d'une VEFA de 31 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence Hypérion, Tour bois, rue Carles Vernet - Emprunts des types PLS, PLUS, PLAI, BOOSTER et PHB 2.0 d'un montant global de 3 397 315 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La société anonyme d'habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Clairienne a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts d'un montant global de 3 397 315 €. Ces emprunts sont des types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), Prêt locatif à usage social (PLUS), Prêt locatif social (PLS), prêt Booster et Prêt Haut de bilan bonifié de deuxième génération (PHB 2.0). Ces prêts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignation (CDC) et sont destinés à financer l'acquisition foncière et la construction, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 31 logements collectifs locatifs sociaux. Cette opération dénommée « Hypérion », Tour bois, se situe rue Carle Vernet sur la commune de Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code civil ;

VU la délibération n° 2013/0345 du 31 mai 2013, reçue à la préfecture de la Gironde le 7 juin 2013, relative au nouveau dispositif de garantie des prêts accordés par la Caisse des dépôts et consignations ;

VU la décision de financement numéro 20183306300154 du 4 décembre 2018 de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole ;

VU le contrat de prêt n° 110795, ligne 5340619 de 426 117 € (PLAI foncier), ligne 5340618 de 505 978 € (PLAI), ligne 5340615 de 732 278 € (PLUS foncier), ligne 5340616 de 906 428 € (PLUS), ligne 5340613 de 67 797 € (PLS foncier), ligne 5340614 de 71 803 € (PLS), ligne 5340617 de 20 414 € (complémentaire au PLS), ligne 5370642 de 465 000 € (Booster) et ligne 5340612 de 201 500 € (PHB 2.0), ci-annexé, signé le 17

juin 2020 par la Caisse des dépôts et consignations, prêteur, et le 19 juin 2020 par la SA d'HLM Clairsienne, emprunteur ;

ENTENDU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT QUE la demande précitée, formulée par la SA d'HLM Clairsienne, s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie métropolitaine définies par la fiche 3 du règlement d'intervention en faveur du logement social approuvée par la délibération n° 2017/838 du 22 décembre 2017, reçue à la préfecture de la Gironde le 22 décembre 2017, et annexé à ladite délibération ;

DECIDE

Article 1 : d'accorder sa garantie à la SA d'HLM Clairsienne à hauteur de 100 % pour le remboursement du contrat de prêt n° 110795, ligne 5340619 de 426 117 € (PLAI foncier), ligne 5340618 de 505 978 € (PLAI), ligne 5340615 de 732 278 € (PLUS foncier), ligne 5340616 de 906 428 € (PLUS), ligne 5340613 de 67 797 € (PLS foncier), ligne 5340614 de 71 803 € (PLS), ligne 5340617 de 20 414 € (complémentaire au PLS), ligne 5370642 de 465 000 € (Booster) et ligne 5340612 de 201 500 € (PHB 2.0), joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ces emprunts sont destinés à financer l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 31 logements collectifs locatifs sociaux. Cette opération dénommée « Hypérion », Tour bois, se situe rue Carle Vernet sur la commune de Bordeaux, selon les caractéristiques financières des prêts et aux charges et conditions dudit contrat.

Article 2 : d'accorder sa garantie pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 3 : de s'engager, au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : de s'engager, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de garantie et les éventuels avenants à intervenir avec la SA d'HLM Clairsienne.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020	la Vice-présidente,
	Madame Véronique FERREIRA

